

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 19/06/2020

## Téléservices - démarches-simplifiées.fr - reprise du contenu

L'attention de la préfecture de l'Essonne a été attirée sur une mention figurant depuis le 15 juin sur un formulaire en ligne de dépôt de demande de titre de séjour sur le site demarches-simplifies.fr, demandant aux usagers de rédiger "un argumentaire de 30 lignes sur votre amour de la France, du respect des valeurs républicaines et tout particulièrement de la préfecture de l'Essonne et de ses agents".

Ce formulaire en ligne permet aux usagers de limiter leurs déplacements pour déposer leur demande de titre. Plusieurs téléservices ont été ainsi mis en ligne le lundi 15 juin 2020 au niveau national par le ministère de l'Intérieur et au niveau local par la préfecture de l'Essonne, ce qui a occasionné de nombreuses modifications sur le site de la préfecture, effectuées en peu de temps, et par un seul agent.

Cette demande d'argumentaire", qui ne correspond évidemment à aucune exigence légale ou réglementaire figurait dans une version en cours de test qui avait vocation à s'assurer que le reste du contenu était bien validé. La portion de texte en question relève d'une initiative individuelle inappropriée qui n'avait bien sûr fait l'objet d'aucune validation.

Cette mention a été retirée de la téléprocédure dès le 19 juin au matin.

## Bureau de la Communication Interministérielle Préfecture de l'Essonne

Tel: 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37 Mél: pref-communication@essonne.gouv.fr